



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2024-378

PUBLIÉ LE 11 JUILLET 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2024-07-02-00022 - Arrêté DOS-GRHH-2024-65 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de VERVINS (Aisne) (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-07-02-00022

Arrêté DOS-GRHH-2024-65 modifiant la
composition nominative du conseil de
surveillance du centre hospitalier de VERVINS
(Aisne)

**ARRETE DOS-GRHH-2024-65
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE VERVINS (AISNE)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi Hugo ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-167 du 02 novembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vervins (Aisne) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 10 juin 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Considérant l'appel à candidatures permanent organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Considérant la candidature de Madame Elisabeth GRIMBERT en qualité de représentante des usagers, au titre de l'union départementale des associations familiales (UDAF) de l'Aisne au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vervins ;

Considérant les désignations par Monsieur le Préfet de l'Aisne concernant les catégories de

personnalités qualifiées relevant de sa compétence, et notamment la désignation en qualité de représentante des usagers au titre de l'union départementale des associations familiales (UDAF) de l'Aisne, de Madame Elisabeth GRIMBERT au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vervins, pour le mandat en cours d'une durée de cinq ans à compter du 02 novembre 2020 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vervins est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier de Vervins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 02/07/2024

Pour le directeur général et par délégation,

Dr Sophie AUGROS
Sous-directrice Démographie, Formation et Gestion
[des Ressources Humaines](#) du système de santé



ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2024-65)
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Jean-Marc PRINCE, Maire de Vervins, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Éric DONNAY, représentant de la communauté de communes de la Thiérache du Centre ;
- Madame Marie-Françoise BERTRAND, représentante du Président du conseil départemental de l'Aisne.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame Emmanuelle HEYSE, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur le Docteur Hassane AGRAOU, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Christine TRIQUENEAUX, représentante désignée par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le Directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Annie BURLURAUX (association « jusqu'à la mort accompagner la vie » (JALMALV)) et Madame Elisabeth GRIMBERT (union départementale des associations familiales (UDAF) de l'Aisne), en qualité de représentantes des usagers désignées par le Préfet de l'Aisne.